



à la une



Pour un Internet libre et accessible à tous !

Facebook, Twitter, Instagram, Tik Tok, Snapchat... en France, **ces réseaux sociaux sont libres d'accès** : si on a plus de treize ans, on peut les utiliser pour y partager des photos, des vidéos ou des opinions. Certaines choses sont interdites : par exemple, on n'a pas le droit de dire des choses racistes ou qui provoquent la haine des autres. Mais si on respecte ces règles, en France, **on peut dire ce que l'on pense sur Internet. Ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde.** En Chine, en Turquie ou en Iran, par exemple, on peut aller en prison pour avoir critiqué le président de son pays sur Internet. **Certains sites sont aussi bloqués** : impossible de s'y connecter ! On appelle cela **la censure** sur Internet ou **cyber-censure** (on t'explique ce qu'est la censure dans le sais-tu?) Pour **lutter contre la cyber-censure et obliger les pays à libérer l'accès à Internet**, l'association Reporters Sans Frontières a créé une **journée internationale contre la censure sur Internet** : elle a lieu tous les ans le 12 mars. L'objectif, c'est de rappeler que **de nombreux pays ne respectent pas la liberté d'expression**. Pourtant, « tout individu a droit à la liberté d'expression et d'information » : c'est la Déclaration universelle des droits de l'homme qui le dit ! Reporters Sans Frontières rend aussi **accessibles les sites qui sont bloqués dans certains pays parce qu'ils critiquent le gouvernement** : grâce à un programme informatique, le site est copié à l'identique à un autre endroit. On peut alors consulter une « page miroir » de la page interdite ! Cela permet à ceux qui se sont exprimés sur cette page d'être sûrs que tout le monde pourra les lire. Cette association a aussi **classé les pays du monde entier selon leur niveau de la liberté d'expression**. En toute première place, on trouve la Norvège, un pays d'Europe du Nord, où l'accès à des sites Internet est très libre même s'ils contiennent des opinions qui sont contre le président. À la toute dernière place, on trouve le Turkménistan et la Corée du Nord. Ces deux pays sont des dictatures : il est quasiment impossible de dire tout ce que l'on pense et encore moins de ne pas être d'accord avec le président.

La discut'minute



Je dis ce que je pense !

P'tite Marianne : Hier, on a passé toute la journée chez nos cousins, avec Arthur !

Sarah : Trop bien, vous avez joué à quoi ?

P'tite Marianne : Plein de trucs ! Ils ont un nouveau jeu avec des cartes, c'est génial ! Et aussi, notre cousin le plus grand nous a montré sa chaîne YouTube !

Sarah : Oui, ma grande sœur en a une aussi !

P'tite Marianne : Il m'a expliqué comment ça marchait mais il m'a dit qu'il fallait que j'attende mes treize ans avant d'avoir une chaîne YouTube ou un compte Instagram ! J'ai trop hâte de pouvoir publier tout ce que je veux !

Sarah : Ouais, ça va être trop bien ! Mais attention, tu peux quand même pas publier tout ce que tu veux !

P'tite Marianne : Ah bon ? Mais pourquoi ?

Sarah : Sur Internet comme dans la rue ou à l'école, il y a des lois. Par exemple, les insultes sur la couleur de peau ou le fait d'aimer quelqu'un du même sexe, c'est raciste et homophobe. Et c'est interdit ! Tu peux avoir un procès pour ça.

P'tite Marianne : Et par exemple, si je dis que j'aime pas ce que le Président propose pour la retraite de ma maman, je peux avoir des problèmes ?

Sarah : Non ! Tu as le droit de dire que tu n'es pas d'accord avec le président, ça fait partie de la liberté d'expression ! Par exemple, ceux qui ne sont pas d'accord avec les changements que veut faire le président pour les retraites, ils peuvent le dire dans les journaux comme sur Internet !

P'tite Marianne : Ouf, ça me rassure qu'on ait le droit de dire ce qu'on pense !

Sarah : Oui, mais tu sais, dans certains pays, on peut aller en prison juste parce qu'on a dit ce qu'on pensait. Les journalistes ou les citoyens qui critiquent le président de leur pays sur Internet peuvent être arrêtés et emprisonnés. Dans certains pays, on bloque aussi Instagram, Twitter ou YouTube pour empêcher les gens de s'exprimer. S'il habitait en Chine ou en Corée du Nord, ton cousin n'aurait sûrement pas de chaîne YouTube !

P'tite Marianne : Je savais pas ! J'ai une idée : quand j'aurais une chaîne YouTube, je ferai une vidéo pour améliorer la liberté d'expression dans tous les pays !

À suivre de près



Julian Assange, un lanceur d'alerte en procès

Julian Assange est journaliste et informaticien. Il a fondé WikiLeaks, un site Internet qui défend la liberté d'expression. Cette association publie par exemple des documents secrets pour montrer des choses que l'on ne voit pas ailleurs. Julian Assange a par exemple publié des documents qui, selon lui, prouvent que les États-Unis ont commis des crimes

de guerre en Afghanistan et en Irak. Le président des États-Unis est très en colère contre lui et veut le juger pour avoir publié ces documents sur son site. Julian Assange risque 175 ans de prison. Pour éviter un procès, il a fui les États-Unis et se trouve actuellement au Royaume-Uni. Aujourd'hui, un juge anglais doit décider si on doit envoyer Julian Assange de force aux États-Unis pour être jugé. Pour de nombreux citoyens, il faudrait mieux protéger les gens comme Julian Assange puisque ce sont des lanceurs d'alertes qui permettent à tous les citoyens d'être mieux informés, par exemple sur ce que font les dirigeants.



La rue pour tous les enfants

À Bristol, en Angleterre, deux femmes voulaient que leurs enfants puissent jouer tranquillement dehors. Mais comme dans beaucoup de grandes villes, les voitures vont vite et c'est très dangereux pour les enfants de jouer dans la rue. Le parc est loin et leurs jardins beaucoup trop petits. Alors comment faire ? Elles ont eu une idée : bloquer la rue pour que leurs enfants puissent jouer ! La première fois

qu'elles ont empêché les voitures de circuler dans leur rue, des dizaines d'enfants sont sortis pour dessiner à la craie sur la route, jouer au ballon ou faire la course. Ce moment a aussi été l'occasion pour les parents de se rencontrer et de partager un thé. Le maire de la ville a choisi de soutenir le projet. Désormais il est possible de demander un « permis temporaire de jouer dans la rue » à la mairie pour bloquer la rue plusieurs fois par mois. Plusieurs villes s'y sont mises, même si ce n'est sûrement pas facile à faire partout ! Et toi, si tu en parlais à ton futur maire ?

Le sais-tu ?



Sais-tu ce qu'est la censure ?

La censure est le fait d'interdire de publier ou de faire circuler un document qui ne plaît pas aux autorités d'un pays. Même si la censure date de très longtemps, elle s'est surtout développée avec l'apparition de l'imprimerie, au quinzième siècle. Grâce à cette invention, il devient beaucoup plus facile de faire lire des textes à de nombreuses personnes. En effet, on pouvait imprimer des textes plus rapidement et en plus grande quantité car il n'y avait plus besoin de les recopier à la main ! Les autorités, et surtout celles de l'Église, ont voulu contrôler ces textes : la censure s'est développée. Aujourd'hui, dans de nombreux pays du monde, des pages de magazines sont arrachées, des livres interdits ou des personnes emprisonnées pour avoir osé exprimer leurs opinions. Avec l'apparition d'Internet, l'information circule beaucoup plus rapidement et dans le monde entier. Certains pays qui ont des présidents autoritaires ont développé une nouvelle forme de censure : la cyber-censure. Cela veut dire qu'ils bloquent des sites Internet qui contiennent des opinions politiques ou qu'ils empêchent les citoyens de s'exprimer librement sur les blogs ou les réseaux sociaux.

Le mot de la semaine

Cyber-censure : c'est quand on limite la possibilité de s'exprimer sur Internet ou de consulter certains sites.

En anglais, on dit : "internet censorship".

Le débat

On parle de la censure sur Internet.

Selon toi, est-ce important de pouvoir s'exprimer librement sur Internet ?



ASSOCIATION LOI 1901
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Retrouve-nous sur lespetitscitoyen.com
pour de nouvelles aventures !